LOI SUR LA RÉGULARISATION DES CONSTRUCTIONS INACHEVÉES

Les architectes disent non

La loi 08-15 du 20 juillet 2008 portant mise en conformité des constructions en vue de leur achèvement n'est pas au goût des experts architectes. Ces derniers en refusent l'application tant que les responsabilités de tout un chacun n'auront pas été définies. Estimant que cette loi protège ceux qui sont à l'origine de ce problème, ils demandent que le texte en question soit soumis à débat.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - Réunis dans le cadre d'une table ronde organisée hier au centre de presse d'*El Moudjahid*, les experts architectes ont déclaré ne pouvoir prendre la responsabilité d'appliquer les dispositions de la loi portant régularisation des constructions non achevées, soulignant qu'ils n'ont pas été associés à son élaboration.

«On est hésitants quant à appliquer cette loi», a indiqué Mme Ouadah, secrétaire générale du Conseil national des experts architectes. Cette dernière a affirmé que cette loi est insuffisante en l'absence de textes d'applications plus explicites.

Soulignant qu'il se refuse à «régler des problèmes créés par d'autres», M. Laâdjouz, président dudit conseil, estime que le ministère de l'Urbanisme, au lieu de faire appel à des architectes pour élaborer cette loi, s'est limité à à en assumer l'application.

Ce décret, fera remarquer l'intervenant, a occulté plusieurs aspects, notamment celui de savoir qui doit prendre la responsabilité des études d'achèvement. Tout en précisant que 20 % des constructions illicites se trouvent au niveau des lits d'oued, M. Laâdjouz se demande comment régulariser les dossiers de telles bâtisses.

Pour sa part, M. Chelghoum, expert architecte, qui a indiqué que 1,2 million de constructions sont inachevées, estime que cette loi doit être soumise à débat. Il a précisé que le pays compte au moins 12 000 ingénieurs, soit près de 8 ingénieurs pour une commune. Or, pour assurer un travail rigoureux et précis, il faut une centaine d'architectes par chantier, a-t-il souligné. «Un aspect que les initiateurs de cette loi ont occulté», a estimé le conférencier. «Si le ministre décide de donner son quitus pour le parachèvement de toutes les constructions inachevées, y compris celles situées sur des lits d'oued ou dans des zones à risque, les propriétaires, en cas de séisme et si celles-ci venaient à s'effondrer, se tourneront vers la justice pour attaquer la puissance publique», a averti M. Chelghoum. Et ce dernier d'appeler à doter toutes les communes de cartes des risques sismiques par zone, pour pouvoir élaborer un fichier national des constructions inachevées.

Photo : Samir Sid

Qui doit prendre la responsabilité des études d'achèvement ?

Un avis partagé par M. Boudaoud, directeur de l'Ecole nationale des experts architectes, qui ne comprend pas pourquoi cette corporation n'a pas été associée à l'élaboration de cette nouvelle loi.

S. A.

CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS

Des entreprises étrangères, hors la loi ?

Les entreprises étrangères auraient déposé des dossiers falsifiés au niveau du ministère des Travaux publics et seraient donc hors la loi.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir)- Une assertion que le président de l'Union nationale des entrepreneurs du bâtiment (Uneb), Ahmed Bengaoud, qui a animé hier une conférence de presse, n'a pas voulu ou pu confirmer.

Evasif, le président de l'Uneb a estimé que si de tels faits étaient avérés, les mesures adéquates devraient être prises. Toutefois, cet entrepreneur ne s'est pas privé de dire tout son courroux contre certaines sociétés étrangères de construction et de travaux publics.

Ces sociétés obtiennent des marchés sans rien apporter mais font appel totalement à la sous-traitance nationale. Certes, Ahmed Bengaoud a constaté que le recours aux sociétés étrangères s'avère nécessaire d'autant qu'il reconnaît que les entreprises nationales ne sont pas «capables» de réaliser les grands projets, tel le projet présidentiel de 1 million de logements ou l'autoroute Est-Ouest. Selon lui, l'Algérie manque de main-d'œuvre qualifiée et suffisante.

Les opérateurs nationaux, notamment privés, ne doivent cependant pas être lésés par rapport aux étrangers, a ajouté M. Bengaoud. A charge de revoir les conditions de qualification des petites entreprises qui sont rédhibitoires et trop contraignantes.

Selon le président de l'Uneb, très peu de sociétés du secteur privé répondent réellement aux conditions de classification et de qualification exigées par la réglementation.

Comme le président de l'Uneb a déploré l'absence de certificats de conformité pour certains matériaux utilisés. Dans ce sens, il a réitéré l'appel des entrepreneurs à la révision, l'actualisation des prix des matériaux de construction, une revendication encore insatisfaite, notamment pour le fer, comme il a rappelé les diverses contraintes qui freinent l'avancement des chantiers de construction, voire provoquent leur fermeture. En relevant, par ailleurs, que le staff dirigeant de l'Uneb a dénoncé, lors de cette conférence de presse, la tenue dimanche dernier à Staouéli d'un «pseudo-congrès».

Selon le président et le président d'honneur de l'Uneb, Mustapha Khodja, ce conclave «préfabriqué» qui a été organisé par quelques membres «dissidents» de l'Uneb et des intrus, a été indûment autorisé par l'administration qui a, pourtant, refusé la demande de l'Uneb officielle de tenir aujourd'hui son congrès national à Zéralda.

Photo : Samir Sid

Des mesures adéquates doivent être prises.

Comme les dirigeants de l'Uneb officielle et «indépendante» ont déploré la «complicité», les manipulations et tentatives d'absorption de leur mouvement par la Confédération nationale du patronat algérien (CNPA).

C. B.

CIMENT

Où est le million de tonnes promis ?

Le million de tonnes de ciment d'importation attendu n'est pas encore arrivé.

Selon le président de l'Union nationale des entrepreneurs du bâtiment (Uneb), Ahmed Bengaoud, un appel d'offres avait été lancé au printemps dernier pour l'importation de cette quantité et remporté par des sociétés étrangères.

Or, cette quantité n'est pas encore arrivée dans les ports algériens malgré les assurances officielles, a-t-il laissé entendre.

Et Ahmed Bengaoud de considérer que l'importation de ce matériau en pleine période hivernale et d'arrêt de chantiers de construction, est une option illogique.

Et d'estimer qu'il faudrait importer durant le printemps et l'été, périodes davantage propices. Tout en reconnaissant que le matériau est disponible et la production nationale actuelle (18,5 millions de tonnes) couvre suffisamment la demande. Il a, néanmoins, déploré la forte spéculation, la désorganisation du circuit de distribution, ainsi que l'imprévoyance en matière de maintenance des cimenteries. Voire, l'absence de contrôle idoine et le laxisme de l'administration.

Photo : Samir Sid

En signalant que le sac de 50 kg de ciment coûte actuellement sur le marché entre 400 et 800 DA, alors que son prix usine est de 230 à 260 DA le sac et que les marges bénéficiaires ont été limitées, quoique inappliquées.

Concernant le sable extrait des oueds, le prix pratiqué est de 50 000 DA le camion. A ce propos, Ahmed Bengaoud a évoqué l'indisponibilité de ce matériau, ainsi que la suspension des autorisations d'extraction du sable.

Quant au fer, il coûte entre 4 000 et 5 000 DA le quintal.

C. B.